

## PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

### 1. Ouverture de la session

Brève description : La présidente du CDIP ouvrira la session et invitera le Directeur général de l'OMPI à prononcer son allocution de bienvenue.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Voir le document [CDIP/26/1 Prov. 3](#).

Brève description : Le projet d'ordre du jour prévoit un ordre du jour abrégé en raison des modalités et de la durée de la session. Il a été établi après consultation des États membres par la présidente du CDIP, S.E. Patricia Benedetti (El Salvador), le 30 avril 2021. Le projet d'ordre du jour (CDIP/26/1 Prov. 3) comprend les propositions présentées par deux États membres (le Brésil et le Mexique) au Secrétariat après la réunion de consultation susmentionnée.

Action préconisée : *Le CDIP sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.*

### 3. Déclarations générales

Brève description : En raison des contraintes de temps, seuls les coordonnateurs des groupes régionaux prononceront leurs déclarations générales en direct. Les États membres souhaitant voir leur déclaration générale consignée doivent la transmettre par écrit par courrier électronique au secrétariat du CDIP à l'adresse suivante : [developmentagenda@wipo.int](mailto:developmentagenda@wipo.int).

Action préconisée : *Les coordonnateurs des groupes régionaux seront invités à faire une déclaration générale. Aucune déclaration générale ne devra dépasser les 3 minutes.*

### 4. Suivi, évaluation et examen de la mise en œuvre de toutes les recommandations du Plan d'action pour le développement

#### a) Rapport sur l'état d'avancement des projets

Voir le document [CDIP/26/2](#)

Brève description : Les rapports annuels sur l'état d'avancement des projets donnent un aperçu de la mise en œuvre des projets en cours relevant du Plan d'action pour le développement et des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement. Pour cette session, faute de temps, les États membres ont convenu, lors de la réunion susmentionnée convoquée par la présidente du comité (le 30 avril 2021), que le rapport sur la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement serait présenté à la prochaine session du CDIP. Après la présentation du document par le Secrétariat, les participants seront invités à faire part de leurs observations. Les chefs de projet seront disponibles pour répondre à toute question ou observation.

Action préconisée : *Le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document et à examiner les points suivants :*

- *la proposition d'ajournement de la date de démarrage du projet intitulé "Enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal du développement économique" (annexe II) à janvier 2021 et la prolongation de sa mise en œuvre de six mois;*

- *la prolongation de trois mois du projet intitulé “Instruments permettant d’élaborer des propositions de projet réussies du Plan d’action pour le développement” (annexe III);*
  - *la prolongation de 18 mois du projet intitulé “Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle” (annexe V);*
  - *la prolongation de 12 mois du projet intitulé “Projet sur le renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels” (annexe VI);*
  - *la proposition d’ajournement de la date de démarrage du projet intitulé “Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l’Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)” (annexe VII) à janvier 2022.*
- b) Rapport sur la contribution de l’OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées  
Voir le document [CDIP/26/3](#)

**Brève description** : Suite à une décision du comité, l’OMPI présente un rapport annuel sur sa contribution à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées. Le document CDIP/26/3 contient le cinquième rapport de ce type. Après la présentation du document par le Secrétariat, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

**Action préconisée** : Le comité sera invité à examiner les informations contenues dans le document CDIP/26/3.

4.i) Assistance technique de l’OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement

- a) Poursuite des webinaires  
Voir le document [CDIP/26/6](#).

**Brève description** : Lors de l’examen du Rapport sur les webinaires consacrés à l’assistance technique ([CDIP/25/3](#)) et du Rapport d’évaluation des webinaires de l’OMPI consacrés à l’assistance technique ([CDIP/25/4](#)), à sa vingt-cinquième session, le CDIP a décidé<sup>1</sup> que le secrétariat du CDIP devrait poursuivre les webinaires compte tenu des recommandations figurant dans le document CDIP/25/4 et des observations formulées par les États membres. Le comité a également convenu que le Secrétariat présenterait un document à sa prochaine session afin de recueillir les conseils des États membres sur la marche à suivre pour les webinaires à venir<sup>2</sup>. Le document CDIP/26/6 contient la stratégie proposée par le Secrétariat pour l’organisation des futurs webinaires et expose deux cas de figure en ce qui concerne le choix des thèmes et d’autres aspects. Après la présentation du document par le Secrétariat, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

<sup>1</sup> Cette décision figure au paragraphe 7 du résumé présenté par la présidente.

<sup>2</sup> Cet accord a été trouvé dans le cadre des délibérations sur les [travaux à venir](#).

Action préconisée : *Le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document CDIP/26/6 et à décider selon lequel des deux cas de figure exposés dans le document le Secrétariat devra continuer à organiser les webinaires, à savoir celui intitulé “Demandes des États membres” ou celui intitulé “Propositions du Secrétariat”<sup>3</sup>.*

5. Examen du programme de travail pour la mise en œuvre des recommandations adoptées

a) Proposition de projet sur l'utilisation des inventions du domaine public

Voir le document [CDIP/24/16](#)

Breve description : La proposition de projet sur l'utilisation des inventions du domaine public (CDIP/24/16) s'appuie sur les résultats du projet achevé sur l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique ([CDIP/16/4 Rev.](#)), et en particulier sur le [Guide sur l'utilisation des inventions relevant du domaine public](#). La proposition de projet a été présentée à la vingt-quatrième session du CDIP. Le comité a pris note de la proposition de projet et décidé de poursuivre son examen. Après la présentation du document par le Secrétariat, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

Action préconisée : *Le comité sera invité à examiner la proposition de projet.*

b) Proposition de projet révisée présentée par El Salvador sur la systématisation des données statistiques et la conception et la mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle

Voir le document [CDIP/26/4](#)

Breve description : Le document CDIP/26/4 contient la proposition de projet révisée présentée par la République d'El Salvador sur la systématisation des données statistiques et la conception et la mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle, élaborée en consultation avec l'OMPI. Après la présentation de la proposition de projet par l'État membre qui en est l'auteur, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

Action préconisée : *Le comité sera invité à examiner la proposition de projet.*

c) Proposition de projet révisée présentée par la République d'Indonésie et les Émirats arabes unis sur la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique

Voir le document [CDIP/26/5](#)

Breve description : Le document CDIP/26/5 contient la proposition de projet révisée présentée par la République d'Indonésie et les Émirats arabes unis sur la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les pays en développement en faveur des industries de la création à l'ère du numérique, élaborée en consultation avec l'OMPI. Après la présentation de la proposition de projet par les États membres qui en sont les auteurs, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

Action préconisée : *Le comité sera invité à examiner la proposition de projet.*

---

<sup>3</sup> Le choix dépendra de la préférence des États membres.

- d) Proposition de projet présentée par le Brésil, intitulée “Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives dans la période de l’après-registre”

Voir le document [CDIP/26/9](#)

Brève description : Le document CDIP/26/9 contient une proposition de projet présentée par le Brésil, intitulée “Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives dans la période de l’après-registre”. Après la présentation de la proposition de projet par l’État membre qui en est l’auteur, le comité sera invité à formuler des observations et, si nécessaire, une version révisée de la proposition sera présentée à la prochaine session du CDIP.

Action préconisée : *Le comité sera invité à examiner la proposition de projet.*

- e) Présentation du guide sur le recensement des inventions relevant du domaine public à l’intention des inventeurs et des entrepreneurs

Voir le document [CDIP/25/INF/4](#)

Brève description : Le [Guide sur le recensement des inventions relevant du domaine public à l’intention des inventeurs et des entrepreneurs](#) a été élaboré dans le cadre du projet relevant du Plan d’action pour le développement intitulé “Utilisation de l’information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique” ([CDIP/16/4 Rev.](#)). Le document CDIP/25/INF/4 contient un aperçu de ce guide. Après la présentation du document par le Secrétariat, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

Action préconisée : *Le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document CDIP/25/INF/4.*

- f) Présentation du guide sur l’utilisation des inventions relevant du domaine public à l’intention des inventeurs et des entrepreneurs

Voir le document [CDIP/25/INF/5](#)

Brève description : Le [Guide sur l’utilisation des inventions relevant du domaine public à l’intention des inventeurs et des entrepreneurs](#) a été élaboré dans le cadre du projet relevant du Plan d’action pour le développement intitulé “Utilisation de l’information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique” ([CDIP/16/4 Rev.](#)). Le document CDIP/25/INF/5 contient un aperçu de ce guide. Après la présentation du document par le Secrétariat, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

Action préconisée : *Le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document CDIP/25/INF/5.*

- g) Résumé de l’analyse documentaire concernant les “Difficultés rencontrées par les inventrices et innovatrices pour utiliser le système de la propriété intellectuelle”

Voir le document [CDIP/26/INF/2](#)

Brève description : L'[analyse documentaire](#) concernant les difficultés rencontrées par les inventrices et innovatrices pour utiliser le système de la propriété intellectuelle a été entreprise dans le cadre du projet relevant du Plan d'action pour le développement intitulé "Renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat en encourageant les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle". Le document CDIP/26/INF/2 contient un résumé de cette étude. Après la présentation du document par le Secrétariat, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

Action préconisée : *Le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document CDIP/26/INF/2.*

- h) Résumé de l'étude sur le thème "[Stratégies de réduction des disparités entre hommes et femmes en matière de propriété intellectuelle](#) – Pratiques visant à favoriser l'accès des inventrices, créatrices et entrepreneuses au système de la propriété intellectuelle"  
Voir le document [CDIP/26/INF/3](#)

Brève description : L'étude intitulée "Stratégies de réduction des disparités entre hommes et femmes en matière de propriété intellectuelle – Pratiques visant à favoriser l'accès des inventrices, créatrices et entrepreneuses au système de la propriété intellectuelle" a été entreprise dans le cadre du projet relevant du Plan d'action pour le développement intitulé "Renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle". Le document CDIP/26/INF/3 contient un résumé de cette étude. Après la présentation du document par le Secrétariat, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

Action préconisée : *Le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document CDIP/26/INF/3.*

## 6. Propriété intellectuelle et développement

- Propriété intellectuelle et économie de la création

Brève description : Au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement", le CDIP aborde un sujet par session. La vingt-sixième session du CDIP se penchera sur le thème "Propriété intellectuelle et économie de la création". Après un exposé du Secrétariat, la parole sera donnée aux États membres pour qu'ils apportent leurs contributions.

Action préconisée : *Le comité sera invité à examiner le thème "Propriété intellectuelle et économie de la création" et à prendre note de l'exposé du Secrétariat.*

- Femmes et propriété intellectuelle
  - a) Rapport sur les femmes et la propriété intellectuelle : compilation et partage de données  
Voir le document [CDIP/26/7](#)

Brève description : Au cours de la vingt-deuxième session du CDIP, le comité a convenu de réexaminer le thème "Femmes et propriété intellectuelle" au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement". Pour faciliter le réexamen de cette question par le comité lors de la présente session, le Secrétariat a élaboré deux rapports sur le thème "Femmes et propriété intellectuelle". Le document CDIP/26/7 répond aux demandes 1 et 2 de la [proposition présentée par le Mexique](#). Après la présentation du document par le Secrétariat, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

Action préconisée : *Le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document.*

- b) Rapport sur les femmes et la propriété intellectuelle : prise en considération des questions de parité, renforcement des capacités et assistance aux États membres  
Voir le document [CDIP/26/8](#)

Brève description : Le document CDIP/26/8 répond aux demandes 3, 4 et 5 de la [proposition présentée par le Mexique](#) susmentionnée. Après la présentation du document par le Secrétariat, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

Action préconisée : *Le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document.*

- c) Proposition de suivi présentée par le Mexique concernant les femmes et la propriété intellectuelle  
Voir le document [CDIP/26/10](#)

Brève description : Le document CDIP/26/10 contient une proposition de suivi concernant les femmes et la propriété intellectuelle présentée par le Mexique. Après la présentation du document par l'État membre proposant, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

Action préconisée : *le comité sera invité à examiner la proposition contenue dans le document CDIP/26/10.*

## 7. Travaux futurs

Brève description : Conformément à la pratique habituelle, le Secrétariat présentera une liste de documents et de questions à examiner lors de la prochaine session du comité. Cette liste comprendra également les documents prévus pour la vingt-cinquième session et la vingt-sixième session n'ayant pu être inscrits à l'ordre du jour en raison des contraintes de temps et des modalités de la session. Les États membres seront invités à faire part de leurs observations au sujet de cette liste.

Action préconisée : *Le comité sera invité à convenir d'une liste de questions et de documents pour la prochaine session.*

## 8. Résumé présenté par la présidente

Brève description : La présidente proposera une liste de décisions devant être adoptées par le comité. La liste des décisions sera communiquée préalablement et affichée à l'écran afin de permettre aux délégués de l'examiner correctement.

Action préconisée : *Le comité sera invité à adopter le résumé présenté par la présidente.*

## 9. Clôture de la session

Brève description : En raison des contraintes de temps, seules les déclarations de clôture des coordonnateurs des groupes régionaux seront prononcées en direct. Les États membres souhaitant voir leur déclaration de clôture consignée doivent la transmettre par écrit par courrier électronique au secrétariat du CDIP à l'adresse suivante : [developmentagenda@wipo.int](mailto:developmentagenda@wipo.int).

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)  
Vingt-sixième session  
Genève, 26 – 30 juillet 2021

Action préconisée : *Les coordonnateurs des groupes régionaux seront invités à prononcer leur déclaration de clôture. Aucune déclaration de clôture ne devra dépasser les 3 minutes.*

[Fin du document]